



Présentation du futur Campus - 20 septembre 2016

Votre Plu s'il vous plaît...

christine.duchenois@ardenne-metropole.fr

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme renoué, adoptée en mars 2014 et plus connue sous le nom de "loi Alur", prévoit le transfert de la compétence "documents d'urbanisme et de planification" : jusqu'alors assurée par les communes, cette dernière le serait désormais par les intercommunalités. Comme partout en France, les communes membres d'Ardenne Métropole se prononceront à ce sujet entre le 27 décembre 2016 et le 26 mars 2017. Sachant qu'elles peuvent s'opposer à ce transfert si 25 % d'entre elles, représentant 20 % de la population de l'agglomération, y trouvent à redire. Un sujet sensible qui va donner lieu à trois réunions d'information destinées aux maires du territoire, les 28 septembre (Vivier-au-Court), 5 octobre (Sedan) et 18 octobre (siège d'Ardenne Métropole). Les invitations sont sous pli !

On en clause

anne-helene.carre@ardenne-metropole.fr

En février 2015, Ardenne Métropole a pris une délibération destinée à favoriser l'introduction de clauses sociales dans les marchés publics communautaires. En clair, il s'agit pour chacun de ces marchés de réserver un certain nombre d'heures de travail à des personnes éloignées de l'emploi, le but étant de les aider ainsi à remettre le pied à l'étrier. A titre d'exemple, l'actuel chantier de l'Esnam, la future école de marionnettistes, a permis jusqu'alors de réaliser 1.900 heures de clause sociale. Mais il est toujours possible de mieux faire : une brochure destinée aux différents services de notre communauté d'agglomération sera éditée et distribuée cet automne afin de les sensibiliser à cette action.

Multicarte

pierre.ruaud@ardenne-metropole.fr

On n'arrête pas le progrès ! Actuellement, un usager détenteur d'une carte d'abonnement au centre aquatique Bernard Albin doit, s'il souhaite aller nager à Sedan, déboursier le prix du ticket d'entrée. Et cela vaut aussi pour la patinoire Elena Issatchenko. Pour simplifier ce système, Ardenne Métropole va prochainement proposer des cartes permettant d'accéder indifféremment à n'importe lequel des équipements ludiques communautaires. Le serveur commun qui permettra cette opération est déjà en place !

Campus : un Ardennais aux commandes

emmanuel.fleury@ardenne-metropole.fr

Fin du suspense : on connaît désormais le nom du cabinet d'architectes qui va mener à bien le projet de création d'un campus universitaire sur le site du Moulin Leblanc, à Charleville-Mézières. Retenus parmi 104 autres candidatures, ce sont les Ardennais de Zoom architecture qui ont été choisis, associés à un co-traitant de Châlons-en-Champagne, la société Grzeszczak-Rigaud. Après le dépôt de permis de construire, prévu en janvier, les travaux doivent débuter en septembre prochain pour une livraison au printemps 2019.